

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 4651

présenté par
M. Catteau

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* Sa capacité à promouvoir la notion de circuit court dans la vente et la consommation de produits agricoles, notamment en favorisant la création et le développement de points de ventes agricoles dans les communes de plus de 2 500 habitants où les agriculteurs locaux peuvent proposer à la vente leurs produits agricoles ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire dans ce texte la promotion de la notion de circuit court dans la vente et la consommation de produits agricoles. La promotion de cette notion passerait notamment par la création de « Maison des agriculteurs » dans les communes de plus de 2500 habitants qui permettraient aux agriculteurs locaux de vendre directement leur production aux habitants des communes environnantes au prix producteur. En plus de son impact écologique, cette initiative pourrait également permettre aux agriculteurs de générer un revenu plus juste, tout en renforçant le pouvoir d'achat des consommateurs.